Fiche Produit

PDS-FONDUCRETE-FR

06-2019

FONDUCRETE®



Description

FONDUCRETE® est un béton prêt à l'emploi, résultant d'un mix de Ciments d'aluminates de Calcium, d'agrégats spécifiquement choisis d'additifs.

Composé d'un liant uniquement à base d'aluminates de Calcium, FONDUCRETE® respecte la norme

EN 14647 et garde les propriétés intrinsèques de résistance à la corrosion des ciments alumineux.

FONDUCRETE® a été spécialement conçu pour fournir certaines performances pour des applications variées.

En compromis du béton traditionnel et du béton pour conditions extrêmes FONDAG®, ce nouveau béton prêt à l'emploi FONDUCRETE® est particulièrement adapté pour des applications contraignantes comme :

- Travaux de construction nécessitant une remise en service rapide
- Travaux de bord de mer ou soumis aux sels de déverglaçage
- Mines: pour son excellente résistance à l'abrasion, et une très rapide remise en service (bunkers, silo, aire de stockage,...)
- Métallurgie : travaux résistants à une chaleur rayonnante, aux chocs et à l'abrasion
- Industries chimiques : pour sa résistance à la corrosion (acide,...)
- Industries alimentaires, tel que l'activité sucrière, agricole, élevage

Ses avantages et qualités sont nombreux :

- Durcissement très rapide pour remise en service et en charge dès 6h
- Résistance à la chaleur jusqu'à 550°C
- Résistance aux huiles, et acides
- Résistance aux sels et aux sulphates
- Utilisation par temps froid



Spécifications

Les limites de spécification sont déterminées avec un Niveau de Qualité Acceptable (NQA) de 2,5 % comme défini dans le standard d'échantillonnage ISO 3951. Les données suivantes sont des valeurs typiques de production:

Propriétés du mortier

Maximum size	% de refus typique	% de refus spécifié	
8.0 mm	0 – 4	< 4	

Résistances mécaniques à 20°C -90 % Humidité relative – avant conversion

		Données	Limites
		typiques	spécifiées
Résistance en compression (MPa)	6h	≥ 20	≥ 25
	24h	≥ 25	≥ 30
	28j	≥ 30	≥ 30

Eau ajoutée : 13 % du poids du produit sec.

Conditions de test selon la norme EN 196-1 : Tests sur cubes 100 mm, T°C 20°C, Cure des cubes pendant 6 heures à > 90 % d'humidité relative, démoulage et cure sous eau pendant 28 jours.



Mise en oeuvre

Eau de gâchage : 3,25 litres d'eau par sac de 25 kg. Il est conseillé d'utiliser de l'eau potable pendant 5 minutes minimum.

Le matériel et les outils doivent être propres.

Nettoyer et mouiller le support avant la mise en place de FONDUCRETE®.

FONDUCRETE® doit être utilisé sans aucune addition complémentaire de ciment, d'adjuvant, filler ou agrégat.

Pour assurer une bonne homogénéité en respectant le ratio E/C 13 %, il est recommandé d'utiliser un système de mélange mécanique.

L'ouvrabilité de FONDUCRETE® est très différente des Ciments Portland classiques. D'une plasticité fluide, FONDUCRETE® sera facilement auto-plaçant et compact avec l'aide d'une vibration mécanique adéquate.



Fiche Produit

PDS-FONDUCRETE-FR

06-2019

FONDUCRETE®

Pour les bétons techniques, en cas d'utilisation additionnelle d'adjuvants (plastifiants,...), un équilibre entre l'ajout d'eau nécessaire et les adjuvants doit être maintenu afin d'éviter tout risque de ségrégation.

Des essais doivent être réalisés au préalable obligatoirement.

L'ouvrabilité estimée du béton, sous des conditions laboratoire 20 - 23°C, est de 60 minutes. Comme tous les matériaux cimentaires, l'ouvrabilité peut

être affectée par la température. Il est recommandé d'avoir sur site un équipement de mélange adapté.

FONDUCRETE® doit subir une cure après la mise en place, afin d'obtenir les meilleurs performances. Les méthodes de cure recommandées sont :

- Film polyéthylène
- Cure à l'eau
- Produits de cure classique



4 Conservation

FONDUCRETE® est conditionné en sac de 25 kg.

Comme les matériaux cimentaires. tous FONDUCRETE® doit être stocké à l'air, dans un endroit sec tempéré.

Les propriétés de FONDUCRETE® sont conservées

24 mois à 20°C et 50 % d'humidité relative, dans son emballage d'origine, sous la housse de protection d'origine, avec le napperon de protection de palette, et dans des conditions de stockage optimales à l'abri des intempéries et bien aéré.



5 Classification COV

Selon l'arrêté français du 19/04/2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction sur leurs émissions de polluants volatils.



Imerys Aluminates garantit uniquement que les produits sont conformes aux spécifications, à l'exclusion de toute autre garantie expresse ou implicite. Imerys Aluminates ne garantit aucunement, que ce soit de manière expresse ou implicite, l'utilisation des produits pour un usage spécifique. La garantie sera limitée au choix d'Imerys Aluminates , au remplacement des produits non conformes ou au remboursement du prix des produits non conformes.

Les conseils techniques, recommandations ou informations sont donnés par Imerys Aluminates, sur la base de sa connaissance actuelle des produits et de son expérience, qui sont considérées comme exactes. Cependant, Imerys Aluminates ne pourra encourir aucune responsabilité au titre de ces conseils pour lesquels elle ne donne aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs sont invités à vérifier qu'ils sont en possession de la dernière version de ce document.

